



Doc. 14083
24 avril 2017

Les droits de l'homme dans le Caucase du Nord: quelles suites donner à la Résolution 1738 (2010)?

Amendement n° 15

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 3.2, insérer le paragraphe suivant:

«Les menaces proférées par des hauts fonctionnaires locaux et des dirigeants politiques, les détentions arbitraires, la récente condamnation d'un journaliste du Caucasian Knot à trois ans de prison pour détention de drogue - un chef d'accusation apparemment fabriqué de toutes pièces -, ainsi que la violente attaque contre un groupe de journalistes en visite, dissuadent les journalistes d'exercer leur profession en République tchétchène.»

Déposé par:

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC

